

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2017

Attributions des subventions aux associations

Sur le rapport de la présidente de la Commission, Madame Nelly Garcia, le Conseil Municipal attribue, à l'unanimité, les subventions suivantes aux associations :

ASSOCIATIONS	MONTANT
Aïkido	285
Pétanque	256
Haltérophilie	218
Gymnastique	90
Tennis	410
Handball	2 850
Saint-Aulaye Sport	1 640
Népomucène	500
Swing	2 000
Vocalis	70
Pastel en Périgord	4 800
Saint Aulaye en Fête	2 100
Eulalie Festif	500
Made in Eulalia	350
Eulalie Country	300
Double Jeux	350
Myosotis	450
Amicale des sapeurs-Pompiers	1 000
Jeunes Sapeurs-Pompiers	425
ADMR	2 208
Société Musicale	900
Ecole de Musique	4 000
Syndicat des exploitants	2 000
FNACA	70
SOS Chats Libres	50
La Double en Périgord	80
Téléthon	100
UNSS	340
Ligue contre le cancer	40
Amicale des donneurs de sang	40
AFSEP	40
Collège Jeanne d'Arc	25
École maternelle	625
UNSS	340
TOTAL	29 452
Montant budgété	31 000
Réserve	1 696

Occupation du domaine public : redevances

Considérant la redevance d'occupation du Domaine Public due annuellement par les différents concessionnaires, le Conseil demande le paiement des redevances suivantes :

● Orange

Calcul de la redevance : (St Aulaye+Puymangou) x (tarif de base x coefficient d'actualisation)

Année 2016 :

1) Artère aérienne : $(22.186+2.90) \times (40 \times 1.29347) = 1\,298.16 \text{ €}$

2) Artère en sous-sol : $(6.248 + 0.50) \times (30 \times 1.29347) = 261.82 \text{ €}$

3) Emprise au sol : $(1.50 + 0.50) \times (20 \times 1.29347) = 51.74 \text{ €}$

TOTAL pour 2016 : 1 611.64 €

Année 2017 :

1) Artère aérienne : $(22.186+2.90) \times (40 \times 1.26845) = 1\,273.06 \text{ €}$

2) Artère en sous-sol : $(6.248 + 0.50) \times (30 \times 1.26845) = 256.76 \text{ €}$

3) Emprise au sol : $(1.50 + 0.50) \times (20 \times 1.26845) = 50.74 \text{ €}$

TOTAL pour 2017 : 1 580.56 €

● GRDF

Calcul de la redevance : $(0.035 \text{ € [somme fixé par décret, inchangé depuis 2007]} \times \text{longueur des canalisations exploitées en mètres}) + 100 \times \text{coefficient prenant en compte l'évolution cumulée de l'index ingénierie.}$

- Année 2016 : $(0.035 \times 13266)+100 \times 1.16 = 522 \text{ €}$

- Année 2017 : $(0.035 \times 13\,266) + 10 \times 1.18 = 666 \text{ €}$

● GRT Gaz

Calcul de la redevance : $(0.035 \text{ € [somme fixé par décret, inchangé depuis 2007]} \times [\text{longueur des canalisations exploitées en mètres} \times 10\%]) + 100 \times \text{coefficient prenant en compte l'évolution cumulée de l'index ingénierie.}$

- Année 2015 : $(0.035 \times [17\,228 \times 10\%]) + 100 \times 1.16 = 185.94 \text{ €}$

- Année 2016 : $(0.035 \times [17\,228 \times 10\%]) + 100 \times 1.16 = 185.94 \text{ €}$

- Année 2017 : $(0.035 \times [17\,228 \times 10\%]) + 100 \times 1.18 = 189.14 \text{ €}$

● Monsieur Repetto

Monsieur Repetto souhaite exploiter le kiosque se situant place Pasteur, du 29 avril au 31 octobre 2017. Le Conseil Municipal fixe le tarif de l'occupation du domaine public à 500 € pour la saison, eau et électricité compris.

Personnel

● Madame Francine Boivineau

Le contrat, de 10 heures, de Madame Francine Boivineau, qui est affectée à la Bibliothèque, se termine le 30 juin. Le Conseil renouvelle le contrat d'accompagnement dans l'emploi pour une durée d'un an.

● Madame Laurence Mercier

Le Conseil renouvelle le contrat de Madame Mercier, affectée à la gestion du personnel et des locations communales, pour 21 heures par semaine, pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} juillet.

● Musée du Cognac :

Le Conseil Municipal retient la candidature de Madame Tsvetomira Vladimirova pour le poste de saisonnier au Musée du Cognac les samedis et dimanches de 15h30 à 18h30, ainsi que un jour et demi à la caisse de la piscine municipale, soit 11 heures par semaine, du 8 juillet au 3 septembre 2017.

● Indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés

Considérant que les agents saisonniers, comme certains personnels titulaires, sont amenés à travailler les dimanches et jours fériés, le Conseil, conformément aux arrêtés ministériels du 19 août 1975 et du 31 décembre 1992, délibère sur le montant horaire de référence, soit 0.74€ par heures travaillées.

Budgets Assainissement, Locations Communales et Commune : admissions en non-valeur

Suite à la demande de la Trésorerie de Saint-Aulaye, le Conseil admet en non-valeur les sommes de :

- 278.34 € sur le budget Assainissement,
- 124 € sur le budget Locations Communales,
- 2 254.46 € sur le budget Commune.

Budget Commune : décision modificative

L'étude sur la restauration de la continuité écologique du site du Moulin, est terminée. Une enquête publique aura lieu du 12 juin au 17 juillet. Les dossiers de demande d'autorisation Loi sur l'eau doivent être mandatés. De plus, suite au concours de Villes et Villages fleuris, il a été nécessaire d'effectuer des plantations d'arbres et de vivaces, d'où la nécessité d'effectuer une décision modificative :

Article	Diminution en €	Augmentation en €
21752 – Installation de voirie	436	
2031 opération 837 Frais d'études restauration écologique		436
2188 autres immobilisations corporelles	4 000	
2121 Plantations arbres et arbustes		4 000
TOTAL	4 436	4 436

Remboursement

Le Conseil accepte le chèque d'Axa pour le remboursement d'un montant de 365.94 € concernant le contrat d'assurance du Camping, mandaté en 2016.

Halle Municipale de La Latière : tarif

Par délibération en date du 13 mai 2016, il a été instauré des tarifs de location de la Halle Municipale n°6 pour une manifestation :

- pour les particuliers : 80 € (tables comprises acheminées par le loueur),
- pour les professionnels : 150€.

Le Conseil Municipal détermine le tarif de location pour une association à 100€ (tables comprises acheminées par l'association).

Contrat de ruralité

Le contrat de Ruralité du pays doublaud a été présenté à la Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye, après l'avoir aussi présenté à Monsieur Simplicien, sous-préfet de la Dordogne. Ce contrat propose de développer 6 axes :

- Construction d'un écomusée de la Double,
- Développer les chemins de randonnées,
- Développer la téléphonie mobile et l'accès Internet,
- Aider au développement économique de l'agriculture biologique et des entreprises liées à la forêt,
- Relancer la plantation de chênes,
- Développer un site d'exposition de Land Art.

Ce projet a été mis au vote lors de la dernière séance du conseil communautaire, mais il a été refusé. Il devra sans doute être revu avant le 30 juin 2017, date à laquelle les dossiers doivent être déposés en Préfecture.

Abo Wind

La société Abo Wind souhaite informer la population au sujet de la mise en ligne d'une page web, qui traite de l'état d'avancement des projets éoliens sur notre territoire. Des informations relatives à la localisation des sites à l'étude, au gabarit des projets, aux études qui sont menées, et aux prochaines étapes à venir sont indiquées :

https://www.abo-wind.com/fr/abo-wind/Nos-projets/Saint_Aulaye.html